



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 5 SEPTEMBRE.

Nous n'avons rien encore à annoncer ce soir sur le dénouement de la crise ministérielle.

Mais la nécessité se fait trop vivement sentir de mettre un terme à une situation dans laquelle les intérêts les plus graves finiraient par se trouver compromis, pour ne pas nous faire espérer enfin une solution prochaine. (Débats.)

— On lit dans le Constitutionnel :

RECOMPOSITION DU MINISTÈRE.

Onze heures du soir.

Décidément les doctrines l'emportent ; au moment où l'on croyait leur intrigue épuisée ou au moins fatiguée, elle était en plus grande activité que jamais ; elle triomphe, elle reçoit sa couronne. Voici les nominations annoncées par ces messieurs et qu'ils proclament devoir être insérées au *Moniteur* du 6 septembre, c'est-à-dire, après demain.

M. Molé, ministre des affaires étrangères et président du conseil, M. Gasparin, l'intérieur, avec M. de Remuzat pour sous-secrétaire d'état, M. Duchâtel, les finances ; M. Dumon, les travaux publics ; M. Persil, la justice ; M. Soult, la guerre. (Il est mandé sous la condition de son acceptation, sans laquelle il n'a point à se déplacer.) Jusqu'à décision du maréchal Soult, le maréchal Molitor, ministre de la guerre. La marine, l'amiral Rosamel. M. Duperré n'a pas plus voulu se laisser séparer de ses collègues démissionnaires, que M. de Montalivet. Celui-ci a dit avec franchise et précision : *J'ai fait mon devoir, c'est aux chambres de faire le leur.*

M. Guizot reprend le portefeuille de l'instruction publique.

— Voici la composition du nouveau conseil, tel qu'il est généralement tenu comme devant figurer demain dans le *Moniteur* :

- MM. Molé, aux affaires étrangères et président ;
- Gasparin, à l'intérieur ;
- Guizot, à l'instruction publique ;
- Persil, à la justice ;
- Duchâtel, au commerce ;
- Rosamel, à la marine ;
- Molitor, à la guerre.

On dit qu'une exposition de principes fera suite aux ordonnances de nominations. (Corresp. part.)

Nous recevons de Londres une communication authentique relative au projet de chemins de fer, qui doivent unir les capitales de France, d'Angleterre et de Belgique.

Une députation de la compagnie des chemins de fer du Sud-Est (*South-Eastern Railway Company*) ayant obtenu par des lettres d'introduction des membres du cabinet britannique, l'appui des gouvernements de France et de Belgique pour la construction du chemin de fer international, afin de joindre les trois capitales à l'aide de lignes passant par Lille, Calais, etc. Les arrangements préliminaires de cette vaste entreprise s'exécuteront sans délai. Indépendamment de grandes lignes, il y en aura de latérales. Voici le temps qu'il faudra pour les voyages respectifs :

De Londres à Paris. — De Londres à Douvres, par le chemin de fer, en 3 1/4 heures ; de Douvres à Calais, par bateau à vapeur, en 2 3/4 h. ; de Calais (en passant près de Lille) à Paris, en 8 h. — Total : 14 heures.

De Londres à Douvres, en 3 1/4 h. ; de Douvres à Boulogne, en 3 1/4 h. ; de Boulogne à Paris, en 6 1/2 h. — Total : 13 heures.

LE JARDIN ZOOLOGIQUE DE LONDRES.

(Fin. V. notre n° d'avant hier.)

L'ennemi naturel de l'éléphant, c'est le rhinocéros, son frère et son rival pour la masse et la vigueur, son inférieur pour la sagacité. Leur haine mutuelle a fourni aux orientaux beaucoup de fictions intéressantes ; j'aime surtout celle de Sindbad qui représente les deux animaux en lutte, et l'un et l'autre, après un combat acharné, enlevés à la fois par le Roc, le géant des oiseaux chimériques.

Voici comment ont vécu à la ménagerie zoologique ces deux animaux que les directeurs plaçaient l'un à côté de l'autre. Le rhinocéros vint le dernier ; en sa qualité de nouvel arrivant, il accapara bientôt l'attention du public, tous les petits présents, toutes les faveurs que l'on prodigue aux quadrupèdes de la ménagerie, gâteaux, fruits délicieux, pleuvaient sur le rhinocéros, qui jouissait en parvenant des caresses inespérées de la fortune. En vain l'éléphant jaloux, voyant passer du côté de son confrère la vogue qui, naguère, lui avait appartenu, recommandait tous les bons tours d'adresse et de patience qui souvent lui avait valu les applaudissements lucratifs de son public. La popularité perdue ne revient guère : l'éléphant fut délaissé. Depuis cette époque l'attention de l'éléphant pour son voisin fut extrême ; et qui ne pardonnerait au colosse cette petite faiblesse commune chez les hommes.

Supérieur à son nouveau rival ne savait-il pas de quelle sagacité Dieu l'avait doté et combien le voisin lui était peu comparable ; deux portes, l'une de sapin du côté de l'éléphant, l'autre de chêne du côté du rhinocéros, les séparant l'un de l'autre. Mécontent et jaloux, l'éléphant se mit à briser la porte de sapin, qu'il fit voler en éclats, puis soulevant la porte de chêne il entra tout bonnement chez le cuirassier son adversaire. Ce dernier prit la fuite et chercha un asile dans l'appartement même de son persécuteur ; là, l'éléphant le suivit, pendant que sa jeune femelle effrayée de ce tapage changeait de loge-

De Londres à Bruxelles, Anvers, etc. — De Londres à Calais, en 6 heures, de Calais à Lille, en 2 3/4 heures ; de Lille à Gand, en 2 heures, de Gand à Malines, en 1 1/2 h. ; de Malines à Bruxelles ou Anvers, en 1 1/2 heures. — Total : 12 3/4 heures.

De Londres à Liège. — De Londres à Malines, en 12 1/2 heures ; de Malines à Liège, en 2 1/2 heures. — Total : 15 heures.

De Paris à Bruxelles ou Anvers, par Gand, en 10 heures ; de Paris à Bruxelles, par Valenciennes, en 8 1/2 heures ; de Paris à Lille, en 6 heures ; de Paris à Gand, 8 heures.

Les plans nécessaires ont été dressés, et les évaluations faites par l'administration des ponts et chaussées en France, ils ont été examinés et approuvés par les ingénieurs anglais. Le gouvernement français a consenti à ce qu'avant le choix définitif des lignes, le terrain fût de nouveau examiné par des ingénieurs anglais, et l'ouvrage exécuté sous la commune inspection des ingénieurs nommés par les directeurs des trois pays.

La plus grande inclination du terrain est de 17 pieds par mille anglais.

Une loi française assurera les souscripteurs étrangers contre les pertes qui résulteraient d'une guerre.

Le capital nécessaire est estimé à 4,600,000 liv. sterl., et on se propose d'en recevoir le tiers dans chaque pays par souscription. L'action en Angleterre sera de 40 liv. sterl. Sur le continent de 1000 fr. ; le nombre sera de 37,500, mais on n'en donnera maintenant que 15,000, dont 5000 pour les actionnaires de la compagnie du Sud-Est. Les autres actions ne seront émises que par suite d'une assemblée générale des actionnaires, tendant à poursuivre l'ouvrage et à demander aux chambres françaises l'autorisation législative. L'entreprise sera dirigée par les députations choisies dans les divers pays, et s'assemblant à des époques fixes. (Presse)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* de ce matin (5), publie les lignes suivantes :

« Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 3 septembre, annonce que Basilio a repassé l'Ebre, au gué de Rincou. »

« On dit que les carlistes préparent une expédition en Aragon. »

— Le capitaine Garcia, qui s'est mis à la tête du mouvement de la Granja, vient d'adresser une lettre aux journaux dans laquelle il prétend que la calomnie seule a pu répandre le bruit que ce mouvement important avait été entrepris pour de l'argent.

Du reste, les hommes du mouvement n'ont pas lieu de se plaindre. Gardero, pour qui Mina avait en vain demandé de l'avancement, a obtenu un grade de plus et devient aide-de-camp de Rodil, et D. M. Fernandez est nommé inspecteur-général de la cavalerie en remplacement d'Espeleta.

Il ne peut manquer d'y avoir de l'avancement dans l'armée, car le nombre des officiers qui quittent le service est considérable. Dans les ministères il y a aussi de nombreuses retraites, il semble que ce soit un parti pris pour entraîner l'administration du pays, mais Calatrava se raidit contre cet obstacle et passe les nuits au travail.

— Le dernier numéro de la *Gazette d'Ognate* et le bulletin de don Carlos contiennent une proclamation de ce prince, annonçant qu'il va promptement mettre fin à la guerre, mais qu'il se trouve dans l'obligation de se séparer pendant quelques jours de ses fidèles soldats, pour se rendre à Paris,

où il doit traiter des affaires de la plus haute importance. (Nouvelle Minerve.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

On lit dans les journaux des États Unis qu'il vient de s'y passer deux événements fort singuliers quoique différents par leur gravité et leur résultat.

La première aventure a eu lieu dans la ville de Détroit. Le général Boyton y avait été envoyé pour fixer les limites entre l'état de l'Ohio et le territoire de Michigan, dont les habitants demandent à entrer dans l'Union. Le général et M. Mason, gouverneur de Michigan, dînaient ensemble à l'hôtel américain. Au dessert on parla d'affaires, les deux plénipotentiaires n'étant pas d'accord sur les faits, se donnèrent des démentis réciproques. M. Mason, furieux, saisit un grand couteau à découper, et se précipita sur son adversaire. Le général para heureusement le coup, arracha le couteau des mains du gouverneur, puis renversant à terre M. Mason, il le foula aux pieds et mit ses habits en lambeaux.

Le malencontreux gouverneur ainsi traité, se leva et sortit ; mais le général le poursuivit dans la rue et lui administra de violents coups de cravache : « Vous sentez bien, dit-il froidement, qu'après un semblable événement, les négociations doivent être rompues. »

On dit que M. Mason sera destitué à raison de ce fait, des fonctions de gouverneur, et réduit peut-être à réclamer une humble position à l'hôtel américain, où il a servi jadis en qualité de premier garçon.

L'autre fait s'est passé à Vicksburgh, à peu de distance de la Nouvelle-Orléans. Un riche planteur, M. Randolph, et le docteur Watts, étaient depuis quelque temps animés l'un contre l'autre d'un vil ressentiment. Le 14 juillet dernier, le docteur Watts ayant rencontré M. Randolph, tira un pistolet de sa poche, fit feu sur lui et le manqua ; il se jeta ensuite sur son adversaire désarmé et lui porta à la tête plusieurs coups de la crosse de son pistolet.

Le 20 du même mois, M. Randolph, guéri de ses blessures, s'arma de deux pistolets, gueta la rentrée du docteur, qui logeait dans sa propre maison, pénétra dans sa chambre en même temps que lui, et tira un premier coup de pistolet au moment où M. Watts s'asseyait près de sa femme. Grièvement blessé au bras droit, le docteur essaya d'arrêter M. Randolph avec son bras gauche ; mais ce dernier déchargea le deuxième pistolet à bout portant dans le flanc de son ennemi. M. James Watts, frère du docteur John, accourut au bruit, prit une carabine et poursuivit M. Randolph jusqu'à sa chambre, où il était renfermé, menaçant d'enfoncer la porte si on ne lui ouvrait pas. M. Randolph prit un pistolet d'arçon, se mit à une fenêtre en retour d'équerre donnant sur le pallier, et ajusta M. James avec tant d'adresse qu'il lui perça le cœur.

Après la consommation de ce double forfait, M. Randolph descendit tranquillement dans la rue, tenant de chaque main un autre pistolet chargé, traversa la foule ébahie, gagna le bord du fleuve, et montant sur le bac, passa sur l'autre rive sans que personne songeât à l'arrêter. Les frères Watts, l'un mort, l'autre expirant, ont été déposés sur le même lit et enterrés ensemble deux jours après.

— Les journaux n'ont que trop souvent à enregistrer les déplorables effets de la passion du jeu. Un triste exemple vient encore de démontrer la justice de cette disposition.

Hier, un médecin anglais, arrivé depuis peu à Paris,

les dernières cimes du *mimosa*, et leurs longs cous flexibles se balançant pour atteindre les feuilles qui se balancent elles-mêmes dans les airs !

Le voyageur dont les efforts couronnés de succès ont amené en Angleterre les quatre girafes que possède la ménagerie, va nous apprendre quelles précautions réclament la chasse et l'exportation de ces délicates créatures.

« A mon arrivée à Malte, dit M. Thibaut, j'ai reçu les lettres de la Société zoologique. Le 15 avril 1834, je commençai à remonter le Nil jusqu'à la seconde cataracte, où je pris des chameaux qui me conduisirent à Debbat, province du Dongola ; je partis de là pour le Kordofan. Les arabes qui m'avaient voué amitié et protection s'attachèrent encore plus à moi ; je leur promis récompense. Ils avaient souvent donné la chasse aux girafes pour se procurer leur chair qu'ils aiment beaucoup, et leur peau qui leur sert à fabriquer des sandales. Le 15 août, emportés par des chevaux ardents, rapides comme la foudre, et habitués aux fatigues du désert, nous avions traversé une immense espace, quand nous aperçûmes deux girafes dont la plus jeune se sauva. La plus âgée se mit en défense, et força mes Arabes à la tuer à coups de sabre. Les tranches de la pauvre victime, grillées sur des charbons ardents, nous fournirent un excellent repas. »

Le 16 août, nous reprîmes notre essor et nous nous attachâmes aux pas de la jeune girafe, que nous suivîmes à travers les sables, avec une silencieuse rapidité : à neuf heures, nous en étions maîtres. Un Arabe passa trois jours à l'apprivoiser en la tenant au bout d'une corde, et en lui donnant un peu de lait. Cette girafe peut avoir aujourd'hui dix-neuf mois.

C'est après tout, un animal fort difficile à prendre, et qui ne peut être atteint que par le cheval arabe du désert, rompu à ces fatigues. Le moindre bruit trouble la girafe dans sa course ; mais la structure de ses pieds, qui ressemblent à ceux de la chèvre, lui

après avoir perdu une somme de 10,000 fr. dans une maison de jeu est entré, dans l'hôtel garni du Palais Royal où il demeurait, et s'est coupé la gorge à l'aide d'un rasoir. Son cadavre a été porté à la Morgue.

BELGIQUE.

Bruxelles, 6 septembre (trois heures.) Bourse très-faible et presque sans affaires. Actif ouvert à 28 1/4 monté à 28 1/2.

On a fait des brasseries à 13 1/4 et 13 1/2, des Librairies à 8 1/2 et 9.

Après la cote actif 28 3/8 argent 1/2 papier. Anvers, deux heures. Ardois 28 3/4 3/8 argent.

Amsterdam, 5 septembre. Dette active 2 1/2 p. c. 55 3/16 1/4, 5 p. c. 102 3/4 7/8 3/4, billets de chance 23 5/8, syndicat 97 3/4 15/16, société de commerce 183 185 1/2, Ardois pièces de 85 livres 29 1/2 1/16 5/8, grosses pièces 29 1/4 5/16; différée 10 3/4 7/8, passives 9 3/4, brésiliens 86 1/2 5/8.

MARCHE DES HUILES ET GRAINES. L'huile de colza tient prix avec peu d'affaires.

On a rien fait en graines de colza; tourteaux de colza demandés, ceux de lin sans affaires.

Le général Goblet, qui était parti avec le Roi pour Ostende est arrivé hier soir à Bruxelles, où il restera quelques jours; il se rendra ensuite de nouveau auprès de S. M.

M. Goblet vient d'être nommé ambassadeur en Portugal.

On assure que M. Bassompierre quittera le ministère de la guerre.

Il est question de la rentrée de M. Ullens, au ministère de la guerre en qualité de chef de division de l'administration. (Observateur.)

Un des aides de camp du ministre de la guerre est parti pour Paris, afin d'y faire l'étude d'un établissement militaire, dont l'érection en Belgique, sur une grande échelle, promet d'être féconde en heureux résultats.

Il s'agit de former à Malines, point central des communications par chemin de fer, une manutention qui fournirait non seulement aux besoins de la plupart des garnisons du pays, mais encore à un grand nombre d'établissements publics et de charité. Outre l'économie qui doit en résulter pour le budget du département de la guerre, on garantirait au soldat la qualité du pain qu'il reçoit par l'effet d'un contrôle qui serait exercé sur l'administration de cet établissement. (Observ.)

Hier soir, vers huit heures, rue des Fabriques, un individu que des ouvriers avaient reconnu pour avoir assisté au meeting de la veille, a été maltraité.

Vers la même heure, au cabaret le Cheval Blanc il y a eu un meeting où l'on s'est borné simplement à donner lecture de quelques articles du Volksvriend. Il ne s'y trouvait qu'une trentaine de personnes.

M. le procureur du roi doit entendre aujourd'hui plusieurs personnes dans l'affaire du meeting de la rue des Fabriques.

MM. Kats et Michiels ont subi hier un interrogatoire qui a duré depuis 11 heures du matin jusqu'à cinq heures et demi du soir.

Dans deux ou trois cabarets de la ville des individus ayant pris la défense des principes de Kats ont été mis à la porte par les habitués. (Belge.)

Hier on a arrêté le sieur Jean Tahon, tapissier, et il paraît que l'on cherchait encore dans la matinée à arrêter d'autres meneurs des meetings.

L'avant dernière nuit, deux personnes ont été attaquées au boulevard entre la porte de Louvain et celle de Namur par plusieurs malfaiteurs. L'une d'elles a été entièrement dévalisée. Sur les cris qu'elles firent entendre, des employés des taxes municipales accompagnés de gardes de sûreté sont parvenus à arrêter deux malfaiteurs et les ont remis entre les mains de la justice. (Belge.)

Hier au soir, la diligence Van Gend qui part pour Tournay à huit heures et demie, était escortée d'une foule considérable, qui s'efforçait de faire arrêter les chevaux, malgré le conducteur et le postillon. Il paraît que cette voiture renfermait deux jeunes personnes de 10 à 14 ans, qui portaient avec une vieille femme se disant leur tante, malgré les protestations d'un jeune homme de 18 ans environ et d'une femme très âgée qui se disaient leur frère et leur grand-mère, et opposaient des motifs très graves au départ des jeunes personnes. Le jeune homme surtout portait l'exaspération jusqu'à menacer le postillon d'un pistolet qu'il te-

permet de franchir les montagnes, de sauter par dessus les ravins, de bondir au-dessus des précipices, avec une célérité inouïe. Elle a une prédilection marquée pour les pays très boisés et gazonneux qui lui offrent une nourriture agréable; elle aime surtout l'herbe fraîche et les dernières pousses des arbres. La conformation singulière de son cou la rend capable de brouter les sommets des plus grands végétaux. C'est chose curieuse de voir un être aussi fêlé et aussi léger, choisir pour repas la cime d'un chêne, et le décolorer avec toute la grâce possible, déplantant les feuilles l'une après l'autre et rejetant ce qui paraît trop dur ou trop grossier. La girafe est d'une propreté remarquable; sa sensibilité ferait honneur aux hommes; j'en ai vu une verser des larmes, parce que la personne qui la soignait était absente. Elle aime la société; elle est reconnaissante et douce.

J'avais déjà recueilli cinq individus de cette race intéressante, quand le froid m'en tua quatre. Je recommençai mes recherches sans me décourager, traversant le désert dans toutes les directions, et empruntant les secours des Arabes. Enfin, je me procurai trois girafes que j'ai réussi à conserver.

Ce sont les quatre girafes de M. Thibault, trois mâles et une femelle, que possède le jardin zoologique; vous les voyez, là, entourés de leurs esclaves nubiens et jouissant d'une santé parfaite. Leur nom arabe est kariffa, dont nous avons fait giraffe; la première que les Romains aient introduite dans leurs triomphes, se montra sous la dictature de César. On voit, sur d'anciens monuments, une girafe conduite par un singe qui grimpe sur son cou. Dix girafes habitaient le palais du troisième Gordien. Les premiers naturalistes modernes n'ont ouvert la route de la science que par des fables, et ils en ont consacré à la girafe quelques-unes fort étranges: Purchaf prétend qu'elle est à la fois lion, chameau, bouc et lièvre. Belon fait ainsi le portrait de la girafe cameloparde, en arabe zurnapa:

Belles de corps les girafes, et douces Ont en maintien du chameau la manière.

naît, dit-on, dans sa poche. Cette foule, après avoir encombré plus d'une heure les abords de l'hôtel des messageries, rue de la Madeleine, suivit la diligence en poussant de grands cris jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville, où seulement on vit paraître un agent de police, encore fallut-il aller chercher à son poste. La population semblait indignée du refus que faisait le conducteur de rendre les deux jeunes filles; elles sortirent enfin pour s'expliquer au bureau de police et la diligence continua sa route après un assez long retard. (Emancip.)

Les essais préparatoires des malles-estafettes dépassent toutes les espérances. Celle qui apporta les dépêches avant-hier, partit de Mons après quatre heures et demie, elle était dans la cour de l'hôtel des postes avant huit heures, les boîtes et paquets remis au bureau du triage; ainsi elle avait fait le trajet en trois heures 25 minutes; cette célérité n'a point encore été obtenue, même par des courriers extraordinaires. Hier, le bureau de distribution pour les lettres de Paris, était ouvert à huit heures dix minutes, la malle-estafette chargée est prête à repartir pour Mons avec les dépêches d'Anvers.

On écrit d'Anvers, le 6 septembre: « Madame la duchesse de Gloucester, sœur du roi d'Angleterre, voyageant sous le nom de madame la comtesse de Connought, est arrivée hier et est descendue avec sa suite à l'Hôtel du Parc. »

LIÈGE, LE 7 SEPTEMBRE.

ELECTIONS PROVINCIALES.

Nous avons déjà plusieurs fois appelé l'attention sur les attributions des conseils provinciaux, mais nous croyons utile et opportun de revenir encore sur cette importante matière, puisque d'ici à quelques jours les électeurs vont être appelés à nommer les membres de ces conseils.

Une crainte assez vive nous préoccupe sur le sort des élections prochaines, et nous l'avons déjà aussi souvent exprimée, nous avons peur que la politique ne domine entièrement ces élections, qu'elles ne se fassent sous sa seule influence, que les choix ne soient en un mot déterminés d'un côté par la raison que tel candidat sera libéral, de l'autre par la raison qu'il sera catholique.

S'il s'agissait des élections pour la chambre des représentants, nous concevions jusqu'à certain point qu'il en fût ainsi. La chambre des représentants est le véritable terrain des conflits politiques, c'est là qu'ils peuvent se décider légalement et régulièrement; mais dans les conseils communaux ou dans les conseils provinciaux, la politique n'y peut guère apparaître, sans que les intérêts de la commune et de la province ne se trouvent plus ou moins compromis. En effet, de quoi s'agit-il dans ces assemblées? d'intérêts locaux, de voirie, de travaux publics, de construction de routes et de canaux, de bonne comptabilité, d'aviser aux moyens de concilier les intérêts provinciaux avec les intérêts communaux. Nous le répétons donc, quand la politique fait irruption dans les assemblées communales ou provinciales, ce ne peut être qu'aux dépens des intérêts dont elles sont exclusivement chargées.

Nous concevons cependant qu'il est impossible à la rigueur que la politique reste tout-à-fait étrangère aux élections provinciales. Chacune des opinions qui aspirent aujourd'hui à la direction des affaires du pays, sent très bien qu'elle a besoin d'harmoniser l'administration, si l'on peut s'exprimer ainsi. Si l'opinion libérale arrivait au pouvoir, elle se préparerait des résistances, son impulsion pourrait être souvent contrariée, si aux divers degrés de l'administration, elle ne rencontrait que des éléments contraires, des agents qui lui seraient opposés; et il est donc assez naturel qu'elle cherche à prévenir ce danger. Nous concevons aussi que l'opinion catholique cherche de son côté à défendre les positions qu'elle occupe et que, dans des vues de conservation, ses sympathies soient pour les hommes qui marchent sous sa bannière. Mais cependant, on ne saurait découvrir que des assemblées provinciales, composées exclusivement dans l'intérêt politique de telle ou telle opinion, courraient grand risque de manquer tout à fait le but de leur institution, et de se montrer inhabiles à l'administration des objets importants qui se trouvent placés dans leurs attributions. On peut être catholique plein de zèle et n'avoir aucune connaissance en matière d'économie politique et de finances; on peut être libéral et ne rien entendre à l'agriculture, dont un grand nombre d'intérêts sont cependant confiés aux soins des conseils provinciaux.

Leurs pieds sont haut devant et bas derrière; Poil blanc et roux, cornes courtes et mousses. Les tapis prennent un bain, tandis que le monde entier fond sous le soleil. Voici les limpes trop odorantes où vivent les macaocs, les écureuils, les rats, les belettes, les mulots, les chinchillas, dont la dépouille est devenue la parure favorite de nos dames. Cette chambre vide fut habitée naguère par le chimpanzé; plus loin, j'aperçois les faisans, les paons, les flamans et autres citoyens de la république allée. Les deux Indes nous ont envoyé leur tribut: deux vénérables patriarches, le gallus Sonneratii, et le gallus Bankiva; du premier (selon Sonnerat), et du second (s'il faut en croire Temminck), descendant les habitants de nos poulaillers. Vous ne reconnaissez pas les habitudes, la physiologie, le plumage du coq domestique; la civilisation fait subir à ses adeptes de bizarres métamorphoses. Ainsi, le serin des Canaries, ce petit musicien de nos boudoirs, ne ressemble guère au gros oiseau gris qui voltige en chantant dans les heu reuses vallées de ces îles natales.

Plus loin, ce prodigieux chaos de couleurs et de sons vous annonce la grande cage des perroquets. Jamais Péclat de couleurs les plus vives ne fit naître une harmonie aussi discordante; jamais accents aussi bizarrement mêlés n'ont blessé l'oreille attentive. Aristophane les a fait chanter en chœur; c'est, je crois, de tous les passages du poète le seul que les traducteurs aient exactement rendu.

Cet élégant perroquet, au plumage d'or, vous offre une belle variété du palaeornis torquatus. Ce dernier serait digne de percher sur la plus belle, la plus blanche et la plus délicate main de l'Angleterre. Son bec de corail qui s'appuie sur les lèvres grossières et sur le menton barbu d'un gardien, devrait promener ses carresses, sur des lèvres roses, jeunes et fraîches. L'étang que nous apercevons, non loin de l'habitation des perroquets sert aux ébats de Panat garruliculus et de la dandronessa sponsa; l'un qui nous vient de l'Asie, compatriote des mandarins chinois; l'autre qui arrive de l'Amérique septentrionale. Aux premiers jours de printemps, Panat déploie toute la beauté de son plumage, c'est alors qu'elle revêt son habit de noces et rejette dans

Qu'on veuille jeter un coup d'œil sur la loi qui organise la province et l'on s'assurera que le plus grand nombre d'objets que les conseillers provinciaux sont appelés à traiter se trouvent tout à fait en dehors de la politique. Ce n'est donc pas en se plaçant au point de vue de la lutte des partis, qu'il faut songer aux choix à faire dans les prochaines élections, sous peine pour les électeurs de voir leurs intérêts les plus directs compromis. — Il nous faut dans ses assemblées des hommes qui poussent à des constructions de routes, de canaux, à la création d'établissements utiles au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux arts, qui veillent au bon emploi des deniers publics. Qu'on y songe, tous ces divers et puissants intérêts n'ont point d'opinion, et ils réclament du zèle et des lumières. — Nos vœux seront donc pour les hommes qui se recommanderont sous ce double rapport.

On lit dans le Handelsblad d'Amsterdam: « C'est le 18 du mois passé qu'a été traitée par la diète de Francfort la question de la cession de la partie wallonne du Luxembourg en échange d'une partie du Limbourg. Cette assemblée doit avoir pris une décision par laquelle elle consent, sous certaines conditions, et à cette cession et à cet échange: ces conditions, en ce qui concerne la Belgique, sont d'une nature militaire. Néanmoins, dans cette même assemblée, il doit avoir été fait de la part du roi grand duc une déclaration que S. M. ne peut pas souscrire à cet échange. Le roi grand duc est prêt à accorder la cession de la partie du Luxembourg dont il s'agit, mais ne croit pas pouvoir offrir à la confédération germanique aucune partie du territoire assigné aux anciens Pays Bas. Or, comme la confédération ne veut point céder la partie du Luxembourg susdite sans cette indemnité, il faut en conclure que la question du Luxembourg en particulier, pas plus que la question belge en général, n'est pas aussi avancée qu'on s'était plu à l'espérer. »

Nous n'ajoutons que peu de croyance à cet article. Voici, en effet, ce que nous lisons aujourd'hui dans le Journal de La Haye du 5: « Plusieurs journaux, aussi bien du pays qu'à l'étranger, s'occupent avec plus ou moins d'étendue des affaires politiques relatives au morcellement du grand-duché de Luxembourg. Nous croyons pouvoir assurer, d'après une lettre de Francfort qui nous vient de très bonne source, que tout ce qui a été rapporté jusqu'ici sur cette grave question, manque d'exactitude. Nous pensons donc que l'on fera sagement de sus entendre tout jugement, jusqu'à ce que l'on puisse avoir une connaissance complète de ce qui s'est passé à ce sujet. »

Le gouvernement français ayant désiré ne déterminer son choix pour les pièces d'artillerie en fer coulé, que d'après le résultat d'expériences faites sous les yeux d'une commission nommée par lui, avait convoqué sur le champ d'épreuve les Suédois et les Anglais avec, neuf pièces de différentes dimensions conlées d'après les dessins envoyés de France. Le gouvernement belge ayant jugé que les fers du pays pourraient lutter sans désavantage avec ceux d'Angleterre et de Suède, a demandé et obtenu communication des dessins envoyés aux concurrents, et plusieurs pièces conlées à la fonderie de Liège ont été envoyées à La Fère où doivent avoir lieu les épreuves à toute outrance. M. le major Frédéric, directeur de la fonderie de Liège, est parti hier pour se rendre sur les lieux, où il assistera à ces expériences remplies d'intérêt.

On lit ce qui suit dans le Journal des Flandres: « Il y avait hier foule au spectacle; vers les neuf heures, au lever du rideau, un grand nombre d'officiers soutenus par des bourgeois ont demandé la brabançonne. Le directeur a fait d'abord quelques difficultés, mais les cris continuant avec force, il s'est cru obligé de lire cette chanson patriotique, la musique manquant pour le moment. Une partie de public a répété en chœur les refrains avec enthousiasme. Au sortir de la salle, beaucoup de sous-officiers et de bourgeois sont passés devant la maison du bourgmestre et la société de la Couronne, en chantant la brabançonne et d'autres airs patriotiques. »

On lit dans le Journal de Luxembourg, 3 septembre: « Par un ordre du cabinet rendu le 7 août, S. M. le roi de Prusse a confirmé purement et simplement, le jugement rendu par le conseil de guerre, le 25 juin dernier, qui condamne le second lieutenant E. Knstein, du 39^e régiment d'infanterie, à deux ans d'arrêt dans la forteresse de Juliers, l'ombre les plus belles et les plus fières de ses sœurs. Aujourd'hui elle mérite à peine un coup-d'œil.

Bientôt le palais des singes va s'ouvrir à nos yeux; spectacle historique et philosophique dont je vous recommande l'étude particulière: le plus fort triomphe, le plus faible gémissement philosophique, il pleure dans un coin, il digère dans sa terreur ses nombreuses injures et les mille noisettes qu'il n'a pas mangées. Quand une noisette tombe au milieu du sandalier, la lutte s'engage aussitôt. Au plus vigoureux reste la victoire; les autres s'en vont précipitamment, mordus, batus et sans noisettes. Voilà le monde. Figaros de l'espèce animale, suspendus par la queue, par les mains, par les oreilles, par les dents, aux solives de leur prison, ils attendent ordinairement une armée de jolies Anglaises, de ces femmes blanches et roses que le reste de l'Europe nous envie et devant lesquelles un Français se s'arrête guère sans s'écrier: O le beau sang! Le jardin consacré aux fleurs d'ornement mériterait aussi notre attention; mais qui oserait décrire des fleurs!

Malgré l'opposition de quelques Anglais qui regardent le droit de gronder à propos de tout comme le privilège et la base de notre constitution, la société zoologique a prospéré. Plusieurs ramifications de la société-mère versent déjà leurs ombres collatérales sur nos provinces. La ménagerie de Surrey, près Londres, offre une magnifique collection de carnivores. Leurs habitudes sont situées sur un terrain plus poreux et moins argileux; ils vivent beaucoup plus longtemps et en meilleure santé que leurs frères du parc du Régent. Il serait bon d'étudier ces influences du sol et de l'habitation sur la vie et la santé des animaux; il faudrait aussi profiter de leur état de captivité pour les soumettre à des remarques physiologiques plus complètes. Après tout, on ne peut trop applaudir à ces fondations qui étendent le domaine de la science, et qui, jadis organisées par les Rois, sont aujourd'hui créées et soutenues par les peuples.

(Quarterly Review.)

pour homicide commis sur la personne de Jean Lerschfeld, menuisier à Luxembourg, en outrepassant les bornes d'une légitime défense. C. l'officier a été transféré le 22 août dans le lieu où il doit subir sa peine.

Les annales de M. Bergham donnent le chiffre du café entré en Europe pendant l'année 1835; la somme totale est de 210,600,000 livres, dont 41,000,000 par Hambourg, 9,300,000 par Brême, 36,000,000 par Amsterdam, 28,600,000 par Rotterdam, 22,000,000 par le Havre, 15,400,000 par Bordeaux, 4,000,000 par Marseille, 9,000,000 par Gênes, 2,000,000 par Livourne, 1,700,000 par Trieste, 19,900,000 par l'Angleterre. Anvers ne figure pas sur cette liste.

Les journaux de New-York du 10 donnent des détails sur la fraude la plus étendue qui ait jamais eue lieu aux États-Unis. La maison de Benjamin Rathburn a suspendu ses paiements le 3, pour 2,800,000 d. et l'on a découvert au même instant qu'il avait été fabriqué un son nom pour 1,800,000 d. Le premier était entrepreneur de bâtiments et venait de poser les premières fondations de la Bourse de Buffalo peu de temps avant la banqueroute. Il dirigeait une foule d'autres travaux.

M. E. Blaze, qui vient de faire paraître le Chasseur au chien d'arrêt, termine son chapitre intitulé. Le Lièvre par l'anecdote suivante, qui relate la plus belle chasse de lièvres qu'on ait faite de mémoire d'homme.

Nous étions quatre cent mille chasseurs, tant Français qu'Autrichiens; ceci se passait près d'un certain village qui se nomme Wagram, à quelques lieues de Vienne. La plaine était couverte de lièvres; tous les dix pas, il en paraît plusieurs devant nous. Nos fusils, nos canons leur fesaient grande peur; ils couraient espérant se sauver; mais ils rencontraient plus loin deux cent mille rabatteurs autrichiens qui ne plaisaient guère. Alors ils revenaient sur nous; on les voyait courir par escadrons entre les deux armées. Une charge de cavalerie, qui ne les regardait en aucune façon, les mettait en déroute; ils perçaient les rangs, passaient entre nos jambes; on les tuait à coups de sabre, à la bayonnette; on les prenait vivants. Ce jour-là, nous vîmes une grande boucherie d'hommes et de lièvres. Un lièvre tué faisait oublier un camarade mort; c'était la petite pièce après la tragédie. Que de balles destinées à l'ennemi furent tirées sur ces pauvres lièvres! Jamais on n'en a tant vu, jamais on n'en a tant tué; le soir après la bataille, vainqueurs et vaincus, nous souâmes presque tous avec du civet.

On écrit d'Oost-Flaenderen:

On ne parle plus ici depuis quelques jours que de Noël, du déluge de Liederick de Buck, etc., et tout cela pour expliquer l'étonnante découverte qu'on vient de faire sur la rive gauche du ruisseau de Mandelbeek, à un quart de lieue de cette ville. On y a trouvé, à huit pieds de profondeur, un grand chêne dont le bois est dur comme le fer et noir comme le goudron. Il a treize pieds d'épaisseur au bas et 11 au milieu. On calcule qu'il doit avoir en dix-huit pieds d'épaisseur avant que l'écorce et l'aubier ne fussent pourris. Trois hommes peuvent se promener de front sur cet arbre. Il paraît n'avoir jamais été abattu. Une foule de curieux est venue voir cet arbre extraordinaire. (Standaard van Vlaenderen.)

M. Payelle, de Péronnez, dont nous avons déjà parlé et qui tient l'Estaminet Belge, à Paris, est, dit-on, un artiste à part, un homme vraiment étrange qui, tout seul, sans leçon aucune, sans les moindres notions primitives de l'art, s'était dit un beau jour: Je serai sculpteur, et qui, de fait, armé de mauvais ciseaux, improvisa une statue, un Apollon que tout Paris a vu, auquel des peintres et des sculpteurs les plus distingués ont payé leur tribut d'admiration.

Eh bien! ce même M. Payelle vient aujourd'hui d'imaginer une nouvelle sorte de billard, un billard en métal, qu'il a fait exécuter par un fabricant habile. Deux de ces billards, décorés de huit lions, font aujourd'hui l'ornement de l'Estaminet belge, rue Dauphine, à Paris, ils y attirent nombre considérable d'amateurs. Ces deux magnifiques billards en métal font aujourd'hui, avec l'Apollon de M. Payelle, une espèce de musée fort curieux d'un simple estaminet. (ECHO de la Frontière)

LEGISLATION.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET JUSTICE MUNICIPALE DE LONDRES.

Le bon sens pratique des Anglais, dit un voyageur allemand, se révèle tout entier dans cette justice sommaire qui réprime les simples délits; et qui est si importante pour la sécurité des grandes villes. Le tribunal criminel de Londres (the court of quarter sessions) connaît de toutes les affaires qui dépassent le ressort de la police, et qui, devant être jugées par des jurés, ne s'élèvent pourtant pas au rang des crimes. Les renseignements obtenus par la police sont soumis à ce que l'on appelle le grand jury, qui décide s'il y a lieu ou non de poursuivre. Quand il a répondu affirmativement par les mots: a true bill, les poursuites commencent; s'il répond au contraire: ignoramus, l'accusé est renvoyé de toute poursuite. Dans la plupart des affaires qui se jugent par cette cour, on ne voit ni avocats, ni juges; les parties ne veulent pas de leur coûteux secours. Dès que l'accusé paraît devant les juges, le plaignant expose ses griefs, et lorsqu'il a fini, l'accusé obtient la parole à son tour, et peut même interroger l'accusateur. Les témoins à charge et à décharge interviennent ensuite; puis le président pose les questions. Si le jury déclare l'accusé innocent, il est remis en liberté; si, au contraire, il est déclaré coupable, les juges se consultent et l'arrêt est prononcé. On prétend que les Anglais sont esclaves de la loi; c'est une erreur. Il y a fort peu de lois en Angleterre qui s'expriment d'une manière très-précise ou qui prévoient tous les genres de crimes ou de délits. Dès-lors une grande latitude est laissée au juge, et le vol d'objets d'une valeur à-peu-près égale entraîne, suivant les circonstances, des peines fort différentes. Voici quelques exemples dont j'ai été témoin:

Une femme, mère de quatre enfants et d'une conduite irréprochable, vole un morceau de viande sur l'étal d'un boucher. Elle est condamnée à quinze jours de prison;

Un mauvais sujet déjà mal noté, vole une tabatière de peu de valeur. Il est déporté pour sept ans.

Un charretier insulte les receveurs d'une barrière. On lui laisse le choix de payer 5 l. ou de passer un temps assez long en prison.

Un garçon de quatorze ans vole un mouchoir. Il est condamné à un travail forcé pendant quelque temps et au fouet.

En Prusse, chacune de ces affaires aurait donné lieu à un gros volume d'actes dressés par un malheureux référendaire et aurait duré plusieurs mois. Ici, il n'a fallu que quelques minutes pour la décider, et non-seulement les juges et le public, mais encore l'accusateur et l'accusé, se sont retirés convaincus que tout avait été suffisamment examiné et débattu. En Allemagne et en France les peines sont en général fixées pour chaque cas; aussi les jurés, en déclarant l'accusé coupable, prononcent en même temps implicitement la peine à laquelle il est condamné. La question de fait et celle de droit ne peuvent plus se séparer; l'une et l'autre sont décidées en même temps. Si la loi déplaît aux jurés, ils s'établissent, de leur autorité privée, législateurs, et acquiescent quand ils devraient condamner; c'est ce qui arrive souvent en France. Dans le cas que je viens de citer, les jurés, en déclarant l'accusé coupable, n'avaient nullement fixé la peine qu'il allait subir. Ils ne pouvaient savoir d'avance quelle serait la décision du juge. Celui-ci avait une fonction toute particulière à remplir et une latitude convenable pour appliquer utilement la loi.

L'expédition des affaires de simple police présente la même spontanéité, la même intelligence de la loi, la même rectitude de jugement. Ces affaires sont ordinairement jugées par un seul juge, assisté de deux greffiers. Ici encore le plaignant lui-même expose sa plainte; les parties sont interrogées; la défense est entendue avec attention, et le jugement rendu d'une façon très-laconique. Voici un spécimen de ces sortes de jugemens que j'ai recueillis pendant une vacation à laquelle j'assistais.

On commença par les personnes arrêtées pendant la nuit. N. N. était si saoul, qu'il ne pouvait se remuer. — En convient-il? — Oui. — Qu'il paie cinq schellings d'amende, etc. Voilà une affaire faite. N. N. était saoul, etc. — En convient-il? — Non. — Son habit n'était-il pas croqué par devant? — Oui. — Qu'il paie cinq schellings d'amende. Voilà encore une affaire faite. Monsieur a cassé un carreau dans mon omnibus. — Quand avez-vous vu le carreau entier pour la dernière fois? — Je ne le sais pas au juste. — Avez-vous d'autres preuves? — Non; mais monsieur était gris. — Qu'il paie cinq schellings d'amende. Encore une affaire faite. N. N. était saoul et il l'est très souvent. — Qu'il paie cinq schellings d'amende, et la première fois que cela lui arrivera de nouveau, je l'enverrai à la maison de correction. J'ai été surtout frappé de deux choses, d'abord, de ce que des hommes tout dégoûtés ne trouvaient aucune difficulté à payer sur le champ les cinq schellings, et ensuite de ce que des hommes fort bien mis se montraient ivres dans les rues.

Puisque je suis sur le chapitre de l'ivrognerie, je vais faire connaître les principaux résultats de la suppression de l'impôt sur la bière. En adoptant cette mesure, on voulait à la fois dégrever le peuple d'un fardeau énorme, lui faire abandonner l'usage des spiritueux et détruire le monopole des grands brasseurs. La consommation de la bière a augmenté; mais celle de l'eau-de-vie n'a pas diminué dans la même proportion; les cabarets à bière ont augmenté outre mesure, et les grands brasseurs ont toujours conservé leur monopole par la facilité qu'ils ont de donner de la bière de meilleure qualité et à meilleur marché que les petits fabricans. En 1834, M. Buckingham a soumis au parlement des calculs fort curieux à cet égard. Il assure que les quatorze principaux cabarets de Londres sont fréquentés, dans l'espace d'une semaine, par 142,453 hommes, 108,593 femmes et 18,391 enfans, en tout par 269,437 individus, et il ajoute que les femmes et les enfans s'y conduisent d'une manière encore plus incouvenante que les hommes. Dans un des quartiers d'Edimbourg, on compte un cabaret sur quinze familles; et, dans une petite ville d'Irlande de 800 habitans, il y a 88 cabarets. Dans le district de Sheffield treize personnes ont perdu la vie en dix jours, soit pour avoir trop bu, soit dans des rixes causées par l'ivresse. (Revue Britan)

FORT D'OSTENDE.

Pendant le mois d'août, sont entrés au port d'Ostende, avec des chargemens divers, y compris les bateaux à vapeur, et non les chaloupes de la grande pêche, 77 navires, ensemble d'un tonnage de 9055 tonneaux, savoir:

Belges, 22; anglais, 32; hanovriens, 12; norvégiens, 9; danois, 2. Pendant ledit mois, sont sortis dudit port, y compris les bateaux à vapeur, 69 navires, d'un tonnage de 7,296 tonneaux, savoir: Belges, 19; anglais, 25; français, hanovriens, 12; norvégiens, 8; danois, 3.

Vingt-six chaloupes de la grande pêche nationale ont apporté pendant le mois d'août, savoir:

20 du Doggerbank, 1,111 tonnes morue salée. 1 de Feroë, 70 " " 2 d'Islande, 316 " " 3 de la pêche aux harengs, 204 " harengs salés.

26 chaloupes, 1,701 ton. mor. et har. salés. Le prix moyen de la morue du Doggerbank a été par tonne de fr. 40 20 Idem celle de Feroë 30 85 Idem celle d'Islande 27 35 Idem harengs par tonne 39 25

Le nombre de voyageurs débarqués à Ostende, venant de l'Angleterre, en 21 voyages, par bateaux à vapeur en non par bâtimens à voiles, s'est élevé pendant le mois d'août à 417 passagers.

Celui des voyageurs embarqués à Ostende, pour l'Angleterre, en 19 voyages, par les mêmes moyens, s'est élevé, pendant ledit mois, à 229 passagers.

CHEMIN DE FER DE BRUXELLES A ANVERS.

Quatre mois se sont écoulés depuis l'ouverture du chemin de fer de Bruxelles à Anvers. Nos lecteurs ne seront sans doute pas fâchés de savoir le nombre de voyageurs qui l'ont parcouru pendant cet espace de temps. Voici ce qui résulte des renseignemens que nous avons pris.

Table with 2 columns: Month and Number of passengers. Rows: Mai (101,000), Juin (98,000), Juillet (112,000), Août (117,000), Total (428,000).

Nous n'avons donné là que des nombres ronds, mais nous devons dire que le chiffre de chaque mois est plus élevé de quelques centaines, en sorte qu'au lieu de 428,000 voyageurs on peut compter hardiment sur 430,000. Quel que soit de ces deux chiffres celui que l'on choisira, le résultat est immense, en en conviendra, et nul n'eût pu prévoir un semblable succès. Il dépasse celui du rail way de Manchester à Liverpool, où la moyenne des voyageurs n'est que de 80 par convoi, tandis qu'elle est de 200 sur notre section.

La moyenne du prix des places par voyageur, s'élève un peu au-dessus d'un franc. C'est donc une recette de 430,000 fr. qui a été faite dans les quatre mois écoulés. Les mois d'hiver seront moins productifs, c'est indubitable, mais il est indubitable aussi, croyons nous, que le mouvement sera tel que, sans risquer de se tromper, on peut compter sur un mouvement annuel d'un million de voyageurs. Les recettes représenteront donc l'intérêt à cinq pour cent d'un capital de vingt millions. Or nos renseignemens nous permettent d'affirmer que tous les frais de premier établissement de cette section en y comprenant l'achat du matériel d'exploitation, lequel dépasse onze cent mille francs, ne s'élèvent pas à 4 millions 500 mille francs. On voit quels immenses bénéfices rapportera cette entreprise, et combien le pays doit se féliciter d'en avoir confié l'exécution au gouvernement.

C'est ici le cas de rappeler encore une fois que la compagnie qui demandait en 1833, la concession de cette route, n'avait porté le mouvement annuel des voyageurs qu'à 92,000. Dans le seul mois d'août, ce chiffre a été dépassé de 25,000. Ceci prouve qu'en pareille matière l'expérience est destinée à tromper tous les calculs, toutes les prévisions. L'on peut bien après cela rester partisan du système des concessions, mais il ne faut pas avoir la prétention de persuader à qui que ce soit, que l'on sait au juste ce que l'on fait en concédant de semblables voies de communication. (Ind.)

VILLE DE LIÈGE. — Police.

AVIS. — Les bourgmestre et échevins préviennent le public, et plus particulièrement les habitans des quartiers du Nord et de l'Est, que M. Guillaume et Demany, étant entrés dans leurs fonctions en qualité de commissaire de police de la ville de Liège, ont établi provisoirement leurs bureaux, savoir:

- M. Guillaume, dans le quartier du Nord, rue Porte St. Léonard, n. 625; M. Demany, dans le quartier de l'Est, rue Paits en Sbek, n. 334. A l'hôtel-de-ville, en séance, le 5 septembre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins, informés qu'il arrive assez fréquemment que, soit par imprudence, soit méchamment, des détériorations sont faites à des objets d'utilité publique, tels que les lanternes de l'éclairage, les arbres des places et promenades, etc.

Ont résolu de prévenir les habitans que les instructions les plus sévères sont données à MM. les commissaires de police et à leurs agens, à l'effet de rechercher ou d'arrêter les auteurs de ces délits, pour en poursuivre la répression devant les tribunaux en conformité des dispositions de l'art. 257 du code pénal ainsi conçu:

257. Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monumens, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 100 frs. à 500 frs.

Ils rappellent aussi au public qu'aux termes des art. 1383 et 1384 du code civil, les parens, maîtres et commettans sont civilement responsables de tous dommages qui seraient occasionnés par leurs enfans ou domestiques, et qu'ils sont par conséquent personnellement intéressés à ce que ceux-ci ne se rendent point coupables des faits dont il s'agit.

A l'hôtel de ville, en séance, le 3 septembre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain jeudi 8, Premier début de M. Coeuriot. — Deuxième début de Mme. Josse Ernest. La deuxième représentation du GAMIN DE PARIS, vaudeville en deux actes; Précédé de la FIANCÉE, opéra en trois actes. Incassamment la deuxième représentation de l'ECLAIR, opéra comique en trois actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)

Jendi, 8 courant, HARMONIE à 5 heures. HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

La PLACE de CONCIERGE à la SOCIETE D'AGREMENT, ice Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui désirent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes municipales, rue au Potay. 926

LA VENTE d'une QUANTITE de BEAUX MEUBLES en ACAJOU et autres qui devait avoir lieu, en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, mercredi 7 septembre, EST REMISE

A VENDREDI, 9 courant, à 2 heures de relevé. Il sera vendu un beau service en porcelaine, plusieurs tapis de pieds et de belles gravures représentant les batailles d'Austerlitz, de Marengo et de Waterloo. 15

VENTE DEFINITIVE.

Le 13 SEPTEMBRE, 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND, et par devant M. le juge-de-peace des cantons Est et Nord de cette ville en son bureau rue Neuve, Derrière-le-Palais, à la requête des héritiers de M. Ferdinand Ignace Joseph COLSON, à la vente de:

1° UNE MAISON AVEC JARDIN y attenante, située au PÉRY, joignant à M. Frésart et au représentant M. Isabeau, elle est détenue par M. Lecomte.

2° UNE MAISON et dépendances, située à Liège, rue du Champion n° 463. S'adresser au dit M. BERTRAND, notaire. 975

AVIS.

On fait savoir que LUNDI 19 SEPTEMBRE 1836, à une heure après midi, en l'étude du notaire PETITHAN, à Marche, on vendra publiquement et irrévocablement:

LA PROPRIÉTÉ

DE JUPILLE, AU CANTON DE LAROCHE,

Située sur les bords de la rivière navigable de l'Ourte, appartenant à M. le baron de HEUSCH et ses enfants, consistant en MAISON de MAÎTRE, habitation pour un fermier et bâtiments d'exploitation, cour, jardins, prés, vergers, terres labourables, sables, bois et plantations, contenant 84 bonniers métriques.

Les TERRES sont généralement de 1re classe et propres à la culture de betteraves, par sa situation on peut établir sur cette propriété toute usine quelconque et jouir des avantages de la chasse et de la pêche.

Elle sera définitivement adjugée sur la mise à prix de frs. 65,500.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, audit notaire PETITHAN, à Mtre. LOGÉ, notaire, à Namur, et à Mtre. BOURDIN, notaire, à Bruxelles. 978

ADJUDICATION DEFINITIVE.

Par suite de surenchère, LA MAISON située rue des Carmes, cotée 383 à Liège, sera réexposée et adjugée définitivement le MARDI, 20 septembre 1836, à 11 heures du matin, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons du nord et de l'est, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n. 443, au lit Liège, et par le ministère du notaire BIAR, sur la mise à prix de 11,655 fr. 996

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

PONTS ET CHAUSSÉES.

ADJUDICATION

De la route de Bastogne à Aywaille, partie comprise entre ledit Bastogne et la limite de la Province de Liège.

LE GOUVERNEUR porte à la connaissance du public que, l'adjudication de la première partie de la route ci-dessus citée, ayant été improuvée par Monsieur le ministre de l'intérieur, et l'adjudication de la seconde partie n'ayant pu avoir lieu au jour fixé, il sera le 12 septembre prochain, à neuf heures du matin, procédé par devant lui ou son délégué, à l'adjudication des trois parties de route susmentionnée, comprenant toute son étendue dans le Luxembourg, c'est-à-dire, 47,418 mètres.

Les devis et cahiers des charges relatifs à cette adjudication, qui aura lieu à l'Hôtel du Gouvernement à Arlon, sont déposés chez Messieurs les Gouverneurs des provinces du Brabant, de Liège et de Namur, chez Messieurs les Ingénieurs et Conducteurs des ponts et chaussées et à la 3e division du Gouvernement provincial, où les amateurs pourront en prendre connaissance. Arlon, le 22 août 1836. DE STEENHAULT.

ALLAHTAIM A LA BAMIA.

Brevet du gouvernement, approuvé de l'Académie Royale de Médecine, l'Allahtaim est la première nourriture du valet; les notabilités médicales le conseillent aux personnes atteintes de gastrites, de la gravelle, de la pierre, etc. etc. Les dépositaires sont à Bruxelles, chez Decat, pharmacien, grande rue des Pierres; à Gand, chez Frans de-Bust et Depape, pharm.; à Alost, chez F. J. Cambrelin, ph.; à Herze, chez G. J. Garot, ph.; à Liège, chez J. Janné, ph.; à Mons, chez Ernest Mauroy, ph.; à Namur, chez Lony, ph.; à Tournay, chez Demasure, ph.; à Courtray, chez Dobbessaère, ph.; à Ypres, chez Tryon-Vanontvive, ph.; à Verviers, chez Etienne, ph.; pour LA HOLLANDE, à Flessingue, chez Van-Osch, ph.; au Vieux-Doilens, à La Haye, chez Reyman Traiben; à Bréda, chez Van Mons, ph. Chez les mêmes dépositaires on trouve le

COMESTIBLE AU PALAMOUD,

Également préparé à Paris chez CADET et LAMOUREUX, pharmaciens. Le Palamoud ou Gland doux d'Asie, est la base de cet aliment si convenable pour les enfants et les valétudinaires: il fortifie et donne de l'embonpoint. Avec chaque flacon, on délivre un prospectus contenant les certificats des plus célèbres médecins de la capitale. 16

SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET PAPETERIE BELGE.

Le montant de la souscription ouverte le 5 de ce mois à la Banque de Belgique, pour l'obtention de 300 actions de MILLE FRANCS de notre Société de LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET PAPETERIE, s'est élevée à la somme de quatre-vingt-neuf millions neuf cent soixante mille francs.

Le souscripteur de cent mille francs a donc obtenu un tiers action.

N. B. Voici la liste des ouvrages auxquels ont droit les propriétaires en nom de dix actions. (Art. 54 des statuts.)

La Belgique Industrielle; 1 v. gr. in-8°, avec 23 pl. Essai sur la Littérature anglaise, par Chateaubriand; 2 vol. in-18.

Etudes d'Histoire et de Philosophie, par Lermier; 2 vol. Le Lys dans la Vallée, par Balzac; 2 vol. in-18.

De l'Education progressive, par Mue Necker de Saussure; 2 vol. in-18.

Histoire de la Révolution Belge de 1830, par White; 3 vol. in-18.

Esquisses sur les Femmes, par Mme Gatti de Gamond. Le 10 septembre ils recevront:

Le Paradis perdu de Milton, traduit par Chateaubriand, 2 vol. in-18.

Histoire de la contre révolution en Angleterre, par Armand Carrel, 4 vol. in-18.

Mémoire sur la restauration, par d'Abrantes; tom. 3 et 4.

Cours d'Art et d'Histoire Militaires, par Roquencourt; 1 vol. in-8°, avec pl.

Description de Bruges, 1 vol. in-18.

Revue de Paris, le 1er vol. de l'abonnement de la 8e année.

Leçons sur l'Oméopathie, par le Dr Simon; 1 vol. in-18.

La première Communion, par Delecluze; 1 v. in-18.

Les influences, par Léon Gozlan; 2 vol. in-18.

Philosophie des Manufactures, par Ure, traduit de l'anglais; 2 vol. in-18.

Nouveaux Portraits Littéraires, par Saint Beuve; in-18.

Histoire Romaine de Niebuhr, tom. 2, édit. in-8°, livr. 6 et 7.

Chimie de Mitchelich, trad. de l'allemand, par Valerius; tom. 3, 1 vol. in-8°.

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

ADJUDICATION POUR CAUSE DE DEPART

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ.

Le JEUDI 15 septembre 1836, dix heures du matin, en l'étude de M. BERTRAND, notaire à Liège, il sera vendu définitivement aux enchères publiques:

UNE GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ, située à Liège, SUR AVROI, n. 621, jouissant de la plus belle vue, composée de plusieurs corps de bâtiments de fabrique, écuries, remises, sellerie, buchers, manège, grands magasins, caves, cours et un vaste jardin, clos de murs, le tout formant un ensemble d'une superficie de 5851 mètres.

Par sa situation avantageuse, à proximité de la Meuse, du pont de la Boverie, des chemins de fer et de halage et de sa communication au chemin du grand Jonckeu, cette propriété est propre à tout établissement et réunit en outre, les agréments de la ville et de la campagne.

Pouvant être divisée en plusieurs parties sans rien diminuer des avantages, il en sera formé 3 lots qui seront vendus séparément et ensuite réunis en un seul pour être adjugé au plus offrant.

Le 1er lot comprendra les bâtiments de fabrique, magasins, cours, remises, écuries, manège, et 2529 mètres de jardin.

Le 2me lot sera composé d'un grand bâtiment, au fond du jardin, servant de magasins, ayant 35 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur avec 1908 mètres de jardin, aboutissant à la rue grand Jonckeu.

Et le 3me lot sera composé de 1414 mètres de jardin, joignant également à la rue grand Jonckeu.

Il y a toute sûreté pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

Le plan de la propriété est déposé en l'étude dudit maître BERTRAND, notaire, s'y adresser pour en prendre inspection ainsi que des conditions de l'adjudication.

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'He n° 32.

BOURSES.

PARIS, LE 5 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Napl. Cert. Falc.', 'Esp. D. ac. 5 %', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dl. pas. s. int.', 'Belgic. Empr. 1831', 'Banque de Belg.'.

LONDRES, LE 3 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes '3 % consolidés', 'Bel. em. 1832 C. D.', 'Holl. Dette active', 'Portugais, 5 p. c.', 'Id. 3 p. c.', 'Espagne. Cortés', 'Différées', 'Russie', 'Brésil. Empr. 1834'.

AMSTERDAM, LE 5 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2 %', 'Dit. 4 %', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P.-B.', 'Russie, H. et C.', 'Dit. p. 1834', 'Dette diff.', 'Inscr. au gr. livre', 'Certif. à Amst.', 'Pologne. L. fl. 500f.', 'Lots de Rd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito gr.', 'Dette diff. anc.', 'nouvelle', 'passive', 'Autriche. Métal. 5'.

ANVERS, LE 6 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', 'Holl. Dette active', 'Rente remboursab.', 'AUTRICHE. Métal.', 'Lots de fl. 100', 'de fl. 250', 'de fl. 500', 'Poloc. Lots fl. 300', 'de fl. 500', 'BRÉSIL. E. à L. 1824', 'ESPAG. Empr. 1834', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette diff.', 'ANVERS. Cert. Falc.', 'État-Ro. Lev. 1832', 'à An. 1834'.

CHANGES.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Amst. c. jours', 'Rotterd. Idem', 'Paris, Idem', '2 mois', 'Lond. pr. Estr. c. j.', '2 mois', 'Ham. pr. 40 Hb. c. j.', '2 mois', 'Bruxelles et Gand', '14 p. c. perte'.

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 28 7/8 3/4 5/8 1/2 et resté 28 3/8 A.

Primes en Ardoin à 1 mois 30 1/2, dont 1 0/10 cours.

Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures Ardoin 28 1/4 cours.

BRUXELLES, LE 6 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Dette active', 'Emp. R. fin cour.', 'Emp. de 30 mill.', 'Emp. dec. v. 1832', 'Act. Société Gén.', 'So. de Com. de civ.', 'Ban. de Belgique', 'So. du c. de S.-O.', 'S. Hauts-Four.', 'Banq. lanc.', 'S. du Châ. Flenu.', 'Wasme-Horou.', 'Sclassin.', 'Société nationale.', 'Levant de Flenu.', 'Charb. d'Ougrée.', 'Sars-Longchamps'.

VIENNE, LE 27 AOUT.

Métalliques, 104 1/16. - Actions de la banque, 1350 0/0.

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 6 SEPTEMBRE.

La gall. belge Mary, ven. de Londres, ch. de sel. - Le brick belge Louis Constant, ven. de la Havane, ch. de sucre. - Le schooner français 2 Frères, ven. du Havre, ch. de 449 cuirs verts, 3 caisses indigo à ordre, 1 baril vieux fer, 12 barils zinc. - La barque pruss. Cérés, ven. de Memel, ch. de bois. - Le brick américain Gov. Brooks, ven. de Boston, ch. de sucre, café et tabac. - Le schoon. suéd. Concordia, ven. de Bordeaux, ch. de vin et térébenthine.

PLACE D'ANVERS, LE 6 SEPTEMBRE.

VENTES.

Sucre brut. - On a fait environ 300 caisses Havane blond, payée de florins 22 à 23.

60 canastres Java, dont le prix n'a pas été désigné.

800 nattes Manille.

Sucre raffiné. - Il s'est traité 20,000 kilos lumps et pains à prix divers.

Café. - Calme, dans l'attente de connaître le résultat de la vente d'Amsterdam qui a commencé hier.

Tabac. - 48 boucauts Maryland et 46 dito ont été vendus, on n'en a pas désigné les prix.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.